

# Élection présidentielle 2012

## Les symboles de la République Française

Document pour la classe

### Le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

Ce drapeau est bleu, blanc et rouge.

C'est en 1789, sous la Révolution française, que les trois couleurs sont adoptées comme couleurs de la liberté. Il remplaça le drapeau totalement blanc de la monarchie.

Pourquoi a-t-on choisit ses trois couleurs ?

Certains pensent que le bleu et le rouge sont ceux de la ville de Paris et le blanc symbolise la royauté et que leur choix date de la Révolution française. D'autres affirment que le choix de ces 3 couleurs remonte au roi Henri IV. A cette époque la livrée royale était blanche ornée de bleu et de rouge. Les Gardes françaises avaient en effet adopté les trois couleurs sur leur uniforme et l'emblème de leur régiment. Elles les conservent après la Révolution en devenant la Garde nationale.



### L'hymne national : La Marseillaise

La Marseillaise fut le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Elle fut composée par l'officier français du génie Claude-Joseph Rouget de Lisle en 1792.

Le statut d'hymne national fut confirmé dans les constitutions de 1946 et 1958.

Valéry Giscard d'Estaing fit diminuer le tempo de la Marseillaise afin d'atteindre le rythme original. Celle qui est donc jouée aujourd'hui, est donc une adaptation de la première version officielle de 1887.



### La devise : « Liberté, Egalité, Fraternité »

La devise " Liberté, Egalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française.

Elle est inscrite dans la constitution et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

La liberté est définie dans la Déclaration des droits de l'homme de 1795 : « La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ».

Le mot Égalité signifie que la loi est la même pour tous. La Fraternité est définie dans la Déclaration des droits et devoirs du citoyen : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir ».

La devise est inscrite sur le fronton des édifices publics et on la trouve aussi sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.



## Marianne.

Marianne, coiffée d'un bonnet phrygien, est le symbole de la République française.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République.

Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

Elle incarne la République et représente la devise :  
« Liberté, Égalité, Fraternité »



## Le Coq

Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin " gallus " signifiant à la fois coq et gaulois.

Si la République française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne. Il est surtout utilisé à l'étranger pour évoquer la France, notamment comme emblème sportif.



## Le logo de la République

Le gouvernement français s'est doté en septembre 1999, d'un logo rappelant le drapeau du pays sous la forme d'un rectangle allongé où la partie blanche prend la forme d'une effigie de Marianne vue de profil et contournée, c'est-à-dire regardant vers la droite. Sous le rectangle figure la devise de la République « Liberté - Égalité - Fraternité » et sur une deuxième ligne la mention République française.

Les majuscules « RF » ont longtemps fait fonction de logo et figurent encore sur de nombreux bâtiments publics (mairie, église, etc...).



## Le Grand Sceau de France

Le Grand Sceau de France, dont l'effigie représente la Liberté sous les traits de la déesse Junon assise, coiffée d'une couronne de laurier, il est utilisé lors d'une « cérémonie de scellement », à la Chancellerie où le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, conserve la presse à sceller et les matrices uniques du Sceau de l'État fixés sur un meuble commandé par Cambacérès en 1810.

